

requis acte de la déclaration susdite pour estre joint aux Mémoires qu'ils ont de la vie de ce grand saint et pour faire conster de la visite et cérémonie faictes par ledit seig^r de Belley commencor du cerlifficat par lui faict et reposé dans la boette de plomb qui nous a été représentée par ledit S^r Prieur ; ce que nous luy avons accordé, et de tout ce que dessus dressé la présente attestation et verbail signé de n^{re} main et scellée de n^{re} scel or^{dre} de noslre chastellainie, en présence de 51^e Claude Anthoine Grussy n^{re} royal de Chanvillieu, M^oHugues Boran paroissien de Romagnieu et Hon^{te} Louys Cattel marchand dudit Virieu, tesmoins requis soub^{és} avec ledit sieur Brillial non ledit Boran illiter enquis. Signé : Brillât déclarant Crussy, présent, Louis Callet, Bozonet lém. Michaud. »

En faisant au prieur d'Arvières l'envoi de cette pièce, le s^r Michaud lui écrivait : « J'ai à vous assurer que ces jours passés m'étant réveillé atteint et saisy d'une fièvre qui menasceoit une suite fascheuse pour moi, je me recommanda à S* Arlhaud etreceus par son intercession un prompt soulag^{nt}. Je vous supplie célébrer une messe à son honneur à mon intention en attendant que je l'aille moy même entendre auprès de ses s^{MS} reliques et vous assurer de-plus fort que je suis, etc. »

Pendant la Révolution, les habitants de Lochieu sauvèrent de la destruction, en les faisant disparaître avec soin, les reliques du saint^l évêque. Le 13 avril 1830, Ms^r Dévie, évêque de Belley. les replaça solennellement dans l'église de la paroisse. Si, comme le dit notre honorable correspondant, elles ont à souffrir de l'humidité, si même elles sont menacées d'anéantissement, le clergé de Belley ne devrait-il pas faire des démarches pour les mettre en sûreté ?

A, V.